



L'ACTUALITÉ

QUALIFICATION CHANTIER : TOUT EST EN PLACE POUR RÉUSSIR !

La qualification chantier est une expérimentation obtenue par la CAPEB pour permettre au plus grand nombre d'entreprises artisanales d'accéder au marché de la rénovation énergétique. Mobilisons-nous pour atteindre cet objectif !

Le marché de la rénovation énergétique est un marché aidé par l'Etat qui souhaite réduire les consommations énergétiques des bâtiments et satisfaire ainsi les engagements qu'il a pris, notamment en portant et en signant les accords de Paris. Et réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990 est un objectif qui nécessite la mise en œuvre de moyens massifs !

Au titre du Plan de Relance, l'Etat français a décidé d'y consacrer 7 milliards. Ce soutien financier aiguise évidemment les appétits et, pour garantir la qualité des prestations, les aides ne sont versées que pour les travaux réalisés par des entreprises qualifiées RGE.

Or, trop d'entreprises artisanales ont abandonné la partie, découragées par la complexité des dossiers et la lourdeur du dispositif. Entre ces entreprises découragées et celles qui réalisent trop peu de travaux pour rentabiliser l'acquisition d'une qualification RGE, une part importante d'entreprises de la branche ne participent pas à ce marché qui est pourtant en pleine croissance et voué à un bel avenir.

Face à ce constat, la CAPEB a milité, seule et longtemps, pour qu'un dispositif transitoire

soit mis en place permettant à toutes ces entreprises de se positionner sur ces marchés en ouvrant à leurs clients le bénéfice des aides financières sans avoir de qualification RGE mais en acceptant des audits chantier par chantier.

**L'expérimentation
a été obtenue,
il faut maintenant
transformer
l'essai !**

La CAPEB a obtenu une première victoire lorsque la Ministre du Logement a accepté de lancer, au 1^{er} janvier dernier, l'expérimentation de la « qualification chantier », non pas pour quelques mois dans 3 départements mais pour 2 ans et sur l'ensemble du territoire.

Fort de l'adhésion de l'Etat sur cette expérimentation, la CAPEB doit

maintenant réussir, avec l'ensemble de son Réseau. L'heure est à la mobilisation de toutes les entreprises !

En effet, le dispositif est aujourd'hui quasiment opérationnel. Les mentions juridiques supplémentaires ont été intégrées aux modèles de devis et de factures, une plateforme a été mise en place pour permettre aux organismes de qualification d'échanger leurs informations et enfin, des discussions vont avoir lieu dans les tout prochains jours avec les obligés pour garantir le paiement des dossiers qui seront présentés dans ce nouveau cadre. Il fallait, en effet, que tous ces aspects soient parfaitement cadrés avant de lancer l'expérimentation afin de mettre un dispositif opérationnel à la disposition des entreprises.

Cela étant, dans la mesure où il s'agit d'une expérimentation, des ajustements seront toujours possibles, sur la base des expériences qui nous seront remontées.

Une boîte à outils spéciale « qualification chantier » a été conçue pour rassembler l'ensemble des informations utiles aux CAPEB départementales pour informer les entreprises et les aider à utiliser ce dispositif qui a été conçu pour elles.

(Suite p. 4)



GOUVERNEMENT

LES ANNONCES DE LA 3^E CONFÉRENCE SOCIALE CE 15 MARS

La crise sanitaire a beaucoup bouleversé l'agenda social et le paritarisme. Le Premier ministre a repris la main en engageant une série de rencontres avec chacun des 8 partenaires sociaux dans le but de préparer la 3^e conférence sociale qui a eu lieu ce 15 mars en visioconférence, avec la Ministre du Travail et le Ministre de l'Économie.

Le Premier ministre a annoncé la reconduction des aides à l'embauche pour les jeunes, relevé les dossiers aboutis ou en phase de l'être comme le télétravail et la santé au travail et indiqué qu'une ordonnance paraîtra fin avril concernant les travailleurs des plateformes.

Il a annoncé également que les salariés dit de « la deuxième ligne » (dont les ouvriers du BTP) bénéficieront d'une « prime Macron » exonérée de charge fiscale et sociale et qui pourra aller jusqu'à 1 000 €, voire 2 000 € dans certaines conditions. Il a indiqué aussi qu'une concertation serait lancée en avril sur le travail détaché qui aurait déjà dû faire l'objet d'un état des lieux dans les branches dans le but de le diminuer.

D'autres dossiers n'ont pas avancé comme prévu comme les travaux sur les métiers en

tensions, qui devaient amener les branches à travailler à la mise en œuvre d'un plan d'action et qui devraient reprendre dès la fin du mois.

Des discussions vont également s'ouvrir sur la formation professionnelle, avec ou sans l'Etat selon les thèmes (la gouvernance financière de France Compétences sera traitée avec l'Etat mais la question n'est pas tranchée pour ce qui concerne la VAE, l'accès des 50/300 salariés aux fonds mutualisés, ou encore la certification, qui pourraient être négociés qu'entre les partenaires sociaux.

Etat, patronat et syndicats ont également acté le retard pris concernant le partage de la valeur. Des discussions seront donc relancées en avril dans le cadre de réunions bilatérales dans un premier temps, puis paritaires dans un second temps, pour regarder comment renforcer la

participation des salariés à la gouvernance des entreprises, les modalités d'un intéressement aux résultats et celles d'un actionariat salarié.

Enfin, l'Etat et les partenaires sociaux ont acté le report sans date pour l'instant de la réforme des retraites, du projet de loi relatif au grand âge et à l'autonomie, et du financement de la protection sociale post-covid, à l'exception de la gouvernance de l'assurance chômage.

Et c'est sur la gestion de la sortie de crise qu'ils ont conclu cette conférence, convenant de se concerter sur les modalités du retour à une situation normale, en commençant par la révision des protocoles sanitaires en cours pour alléger peu à peu les restrictions sanitaires, puis en avril et mai, en faisant évoluer les aides et enfin, cet été, en engageant des discussions sur les changements durables issus de la crise.

RÉSEAU

→ LA CHARENTE ORGANISE UN ÉCHANGE AVEC SA DÉPUTÉE ET LE MINISTRE DES PME

La députée de Charente, Sandra Marsaud, a organisé une visioconférence avec le Ministre en charge des PME, le Président de l'U2P, le 1^{er} vice-président de la CAPEB et le Président de la CNATP Charente ainsi qu'une quinzaine de représentants du monde économique du département (restaurateurs, MEDEF, FFB, CMA, entreprises locales, ...).

Ils ont pu expliquer à cette occasion pourquoi il est nécessaire de maintenir le Fonds de Solidarité, d'allonger le remboursement du PGE et les plans d'apurement URSSAF et de prolonger les aides à l'apprentissage et à l'embauche.

Ils ont également plaidé pour que toutes les entreprises aient accès aux aides à l'investissement prévues dans France Relance, et évoqué les difficultés liées à MaPrimeRénov' ainsi que la problématique de la gestion de l'eau (récupération de l'eau de pluie, mise en conformité des ANC) que le Ministre s'est engagé à aborder avec Barbara Pompili le jour même.

Ils ont évoqué la question du plan Travailleurs indépendants en cours d'élaboration par le Ministère des PME (et pour lequel Alain Griset a précisé vouloir travailler avec l'U2P), les difficultés rencontrées par les entreprises concernant la disponibilité et le prix des matériaux, le GNR (Alain Griset a indiqué qu'il alerterait le Secrétaire d'Etat en charge du sujet sur les conséquences pour les entreprises si rien n'est fait) et le recrutement.

Enfin, ils ont souligné, en matière de rénovation énergétique, l'intérêt de favoriser les groupements d'entreprises et rappelé notre opposition à toutes obligations de travaux, points de vue que le Ministre Alain Griset a approuvés à cette occasion.

La limitation à 2 ans du régime des micro-entreprises a également été évoquée et Alain Griset a confirmé que ce point serait traité dans le cadre du plan pour les indépendants.

→ LA CNAGS PRÉPARE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Ce mercredi, l'ensemble des responsables du Réseau ont été réunis en visioconférence pour préparer les débats de l'assemblée générale sur les projets de résolution.

Le premier sujet porté à l'ordre du jour concernait la structuration des CAPEB régionales qui a fait l'objet de propositions précises de la part du groupe de travail chargé de réfléchir au sujet.

Ont ensuite été débattus et amendés les 5 autres projets de résolutions portant sur les questions techniques et professionnelles, l'économie de l'artisanat du bâtiment, la formation professionnelle tout au long de la vie, la concurrence sociale loyale et enfin, la protection sociale et l'emploi.

Des projets amendés de ces 6 résolutions seront transmis au Réseau à la suite du Conseil d'administration du 25 mars prochain. Notons enfin que cette CNAGS a été l'occasion de présenter le site maformationbatiment, mis au point par les régions Normandie, Pays-de-la-Loire et PACA dans le cadre du plan de transformation du conseil en formation et qui fera l'objet d'une présentation au Réseau le 31 mars prochain. [▶ Voir notre actualité ARTUR](#)

SOCIAL

→ LE GOUVERNEMENT PROLONGE LES AIDES À L'APPRENTISSAGE

Lorsque le Ministère du Travail a annoncé un prolongement pour un mois seulement des aides à l'embauche des jeunes et, notamment, des alternants, nous avons immédiatement fait observer que cette politique du « stop and go » était contre-productive car elle ne permettait pas aux entreprises de disposer d'une visibilité suffisante pour prendre leurs décisions. Et nous

n'avons pas été les seuls à porter ce point de vue. Le Gouvernement a été sensible à cet argument et c'est précisément pour apporter de la visibilité aux entreprises que le Premier ministre a annoncé le prolongement des aides à l'alternance jusqu'à la fin de l'année comme nous le demandions, et dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui : (5 000 € pour un apprenti/alternant mineur

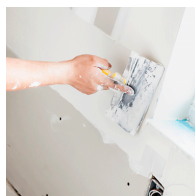


et 8 000 € pour un majeur). L'aide réservée à l'embauche des moins de 26 ans (jusqu'à 4 000 € pour les CDI ou CDD d'au moins 3 mois) sera prolongée jusqu'à la fin mai mais sera recentrée dès le 1^{er} avril au profit des jeunes percevant moins de 1,6 Smic.

MÉTIER

→ JEAN-YVES LABAT TIENT UNE RÉUNION AVEC SES CONSEILLERS

Le Président de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation a pu faire un point visio avec ses conseillers professionnels le 12 mars.



Ils ont arrêté le programme des Journées Professionnelles de la Construction qui proposera 5 ateliers aux délégués, ateliers conçus pour être organisés en présentiel comme en distanciel, au cas où. Ils porteront sur l'étude métiers (conditions de travail), la formation et l'APMP, sur la gestion des déchets, et enfin sur la RE2020, les par-

tenaires industriels étant invités à échanger avec les délégués sur ces deux derniers sujets.

Le Président de l'UNA a également commenté ses dernières rencontres avec les industriels et les syndicats de la filière et fait un point sur l'activité de l'association APMP. Jean-Yves Labat et ses conseillers ont par ailleurs évoqué le DTU 25.41 (plaques de plâtre

sur ossatures métalliques) qui est soumis à l'enquête publique et sur lequel l'UNA a fait de nombreuses observations, sur le fond même de plusieurs problématiques.

Enfin, un état des lieux a été fait des inscrits à la communauté Facebook MTPI, l'objectif étant de l'élargir rapidement à l'ensemble des responsables de sections professionnelles.

→ ÉRIC LE DÉVÉHAT RÉUNIT LES CONSEILLERS DE L'UNA MP

Vendredi dernier, le Président de l'UNA Métiers de la Pierre a retrouvé les conseillers professionnels de l'UNA au sein d'une visioconférence pour avancer les dossiers en cours.

Un tour de table a permis de faire un point de situation sur l'activité des entreprises et de relever, notamment, des difficultés de recrutement, d'approvisionnement et un renchérissement important du prix des matériaux.

Eric Le Dévéhat et ses conseillers ont ensuite évoqué les mémos en cours de réalisation par l'IRIS-ST après avoir rappelé les guides, vidéos et mémos parus en 2020, au registre desquels figurent un mémo sur les risques chimiques des métiers de la pierre, un guide



pratique sur la prévention du risque poussières en atelier et sur chantier et une vidéo de sensibilisation sur ce même risque.

Ils ont travaillé sur le contenu du programme qui sera proposé aux délégués lors des JPC de Lyon en juin prochain. La réunion a ensuite permis de faire un point sur les actualités du CTMNC qui vient de faire paraître le tout nouveau guide « Impact environnemental d'un monument funéraire en granit » et qui prépare un autre guide sur

les « Inscriptions et ornements gravés du monument funéraire et cinéraire en pierre naturelle » auquel l'UNA apportera également sa collaboration, Christian Schieber et François Roth (conseillers professionnels de l'UNA Métiers de la Pierre) ainsi que Philippe Guérin (conseiller professionnel de l'UNA Maçonnerie Carrelage) ayant largement contribué à l'élaboration du premier.

Enfin, l'UNA a évoqué les actualités funéraire et patrimoine puis a terminé avec les questions de formation, et en particulier l'étude conduite par l'Observatoire des métiers du BTP sur les métiers en tension.

→ L'UNA CHARPENTE MENUISERIE AGENCEMENT EN VISIO

L'UNA Charpente Menuiserie Agencement s'est réunie vendredi dernier sous la présidence de Jean-Marc Desmedt.



Avec l'unique candidat à sa succession, Jean-Michel Martin, et les deux autres conseillers professionnels de l'UNA, ils ont fait un état des lieux des dossiers portés dans le cadre de la Codifab, dossiers particulièrement nombreux. Un point a ensuite été fait sur les questions

de formations et notamment sur la révision des titres professionnels de Charpentier bois et Constructeur bois, des CAP Menuisier installateur et Menuisier Fabricant.

Il a également été question de la réforme des lycées professionnels avec la création d'une famille des métiers Bois, puis de la mise à jour des fiches métiers de l'artisanat du bâtiment.

Enfin, les résultats de l'étude sur les mutations des activités du BTP et ses conséquences pour les métiers du bois ont été présentés.

Pour finir, l'UNA a évoqué les prochaines Journées Professionnelles de la Construction puis a convenu de réfléchir aux activités orphelines et aux dossiers en rapport avec le bois mais non traités aujourd'hui par l'UNA par manque d'expertise pointue spécifique.



■ PLAN BÂTIMENT DURABLE

Le Président Jean-Christophe Repon a rencontré le Président du PBD cette semaine. Il s'agissait d'une première rencontre pour les deux Présidents et d'une occasion de faire le tour des dossiers d'actualités dans ce domaine : le DPE, la RE2020, le projet de loi Climat et résilience, notamment.

■ PRESSE

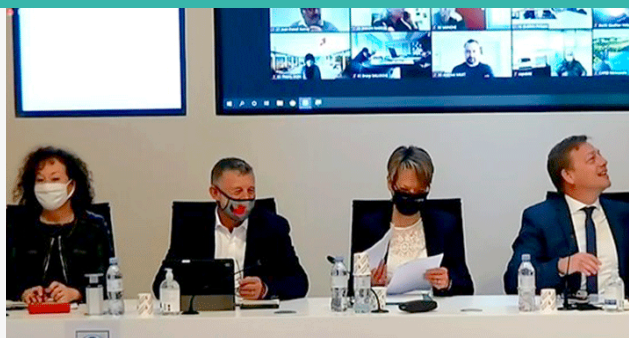
Le Président de la CAPEB a été interviewé ce jeudi par Sophie Girardeau, journaliste pour le site emploi Monster et qui prépare un livre blanc sur le recrutement dans le BTP. Le Président a pu l'informer sur les tendances, les difficultés, et les bonnes pratiques de recrutement pour ce qui concerne les métiers de l'artisanat du bâtiment. Jean-Christophe Repon a par ailleurs rencontré Nathalie Croisé de BFM concernant le Mondial du BTP.

■ U2P

Le Conseil National de l'U2P s'est réuni jeudi. Il a commenté la réunion paritaire qui s'est tenue avec la Ministre du travail le 9 mars puis il a fait le point sur l'actualité parlementaire, faisant un état de la situation concernant la proposition de loi Santé au travail, le projet de loi Climat et résilience et plus particulièrement sur l'amendement déposé par le député Vincent Descœur à la demande de l'U2P. Cet amendement vise à exonérer les entreprises de moins de 21 salariés ou celles inscrites au RM de l'affichage de l'impact carbone de certains biens et services. Le Conseil National a par ailleurs évoqué l'agenda économique et social autonome, le rapport paru sur la future composition du CESE qui est, en l'état, extrêmement défavorable à l'U2P, et enfin, l'accompagnement des U2P territoriales.

■ RÉSEAU

Sous la conduite du Président Confédéral, avec tous les membres du Conseil d'Administration qui avaient pu se rendre disponibles ce mercredi, les responsables départementaux et régionaux du Réseau se sont réunis dans le cadre d'une CNAGS dématérialisée, pour débattre des projets de résolution.



ÉCONOMIE

→ ACTIVITÉ DU BÂTIMENT : LA CONFIANCE REVIENT

Les données conjoncturelles de la fin 2020 marquaient un retour à une activité plus dynamique pour les entreprises. Deux mois plus tard, l'INSEE confirme que les perspectives d'activité sont favorables.

Il constate, dans son enquête mensuelle, que les chefs d'entreprise ont retrouvé le moral et sont de plus en plus confiants pour les mois à venir. Ainsi, le niveau des carnets de commande est orienté à la hausse (en moyenne 8,3 mois de travail) et atteint un niveau encore jamais atteint depuis la 1^{ère} enquête de l'INSEE à ce sujet en 1975. Le travail est là. Mais pas le personnel ! D'ailleurs, un chef d'entreprise sur cinq déclare qu'il ne peut pas produire autant qu'il ne le voudrait faute d'avoir suffisamment de personnel pour le faire. Les employeurs sont désormais plus nombreux à envisager les perspectives d'emploi sous de meilleurs auspices.

Il faut dire que la rénovation des logements, et notamment sur le plan énergétique, a commencé à décoller. L'Anah a annoncé avoir financé en 2020 1,42 Milliard pour rénover près de 250 000 logements. La dynamique est telle que le Ministre de l'Économie a annoncé la semaine dernière que l'enveloppe prévue pour MaPrimeRénov' en 2021 (1,7 Md) pourrait être épuisée avant la fin de l'année.

Et l'activité devrait continuer à croître car le confinement a amené les ménages à appréhender autrement leur logement, souhaitant le rendre plus confortable et aussi plus opérationnel puisque nombre d'entre eux ont découvert le télétravail. Certes, beaucoup de Français ont décidé de s'essayer au

bricolage mais beaucoup sont ceux aussi qui ont mûrement réfléchi à de nouveaux projets d'aménagement et s'adressent aux entreprises pour les réaliser.

En revanche, les bailleurs sont un peu plus longs à se décider car s'ils sont parfaitement conscients de l'intérêt que revêt pour eux la rénovation énergétique des logements qu'ils louent, les avantages fiscaux associés à ces travaux sont loin de couvrir ce type de dépenses. Le financement des travaux et leur montant restent des freins majeurs à l'engagement des rénovations, tout comme la présence du locataire dans le logement mais aussi la difficulté à trouver des artisans compétents disponibles, selon la dernière enquête de l'Anil à ce sujet.



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Cette boîte à outils déclinée dans une [page dédiée sur ARTUR](#) sera alimentée chaque fois que nécessaire.

Elle permettra également de rappeler aux entreprises qu'avec seulement 3 chantiers traités dans ce nouveau cadre, elles disposeront des références de chantier nécessaires à l'instruction d'un dossier de qualification et auront donc déjà franchi une étape sérieuse vers l'acqui-

sition de leur qualification, si elles le souhaitent. Mais les entreprises qui participeront à cette expérimentation ne pourront pas se prévaloir d'être qualifiées RGE. Elles ne seront d'ailleurs pas répertoriées sur le site de l'Ademe au titre des entreprises RGE et ne leur feront donc pas concurrence.

Enfin, il importe d'attirer l'attention des entreprises qui entreront dans la démarche que le

dispositif sera d'autant plus fluide et pertinent que chacun jouera correctement son rôle. En l'occurrence, la CAPEB a mobilisé les organismes de qualification pour qu'ils programment les audits dès qu'ils recevront les devis des entreprises afin que l'audit puisse se faire au moment de la fin des travaux et qu'en conséquence, l'entreprise puisse être payée rapidement, dès lors évidemment que les résultats du contrôle sont satisfaisants.